

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1065-7-17

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1065-05 intitulé « *Règlement de plan d'urbanisme* »

#### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 15 août 2017, le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté par résolution le projet de règlement numéro 1065-7-17 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1065-05 intitulé « Règlement de plan d'urbanisme* » ».
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 19 h 15 à l'hôtel de ville de Marieville, 682 rue Saint-Charles, Marieville. Lors de cette assemblée, le maire ou un autre membre du Conseil, désigné par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Marieville, au service du Greffe, au 682 rue Saint-Charles, Marieville durant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

#### **Résumé du projet :**

Un amendement au *Règlement de plan d'urbanisme* est requis pour mettre à jour le plan numéro 3 intitulé « *LES AIRES D'AFFECTATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN- MISE À JOUR 2016*» afin d'y modifier l'affectation du sol de la zone I-6, située sur la rue Saint-Césaire, de « Industrielle » à « Habitation de moyenne densité ».

Donné à Marieville, le dix-sept août deux mille dix-sept (17 août 2017)

La greffière,

Me Mélanie Calgaro, OMA, notaire

***Avis public 17-38***